

LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

n° 259 juin à septembre 2021

LA FEUILLE VERTE

**A Toulouse on se démerde bien 😊
on a l'eau la moins chère¹ de France ...**

Par Dominique Gilbon, Ami de la Terre Midi Pyrénées

Pas difficile !

On ne fait pas d'entretien des réseaux d'eau usée et quand, en janvier dernier, les boyaux de notre tout-à-l'égout se sont bouchés, en bons démerdards, on a envoyé tranquillement nos merdes directement dans la Garonne, gratuitement avec la bénédiction du Préfet² et comme on ne veut pas affoler les braves gens, on n'a rien dit à personne (cf FV 258)...

Rejet d'eaux usées dans la Garonne

On n'allait quand même pas faire une histoire de ces bouchons à l'échangeur des Minimes sur le périphérique ouest de Toulouse ! Il a fallu qu'un journaliste, un peu « fouille-merde », enquête sur cette occlusion de la circulation³. La cause ? *L'effondrement partiel d'un des collecteurs d'eaux usées de Toulouse.*

Mais comme on sait se démerder à moindre frais. Du 8 au 17 février, on a rejeté les eaux usées ... directement dans la Garonne. *Le déversement de ces eaux " marrons " dans la Garonne à Toulouse a fini par intriguer FR3⁴ et enfin « Deux mois après l'effondrement d'un égout aux Minimes, la Dépêche⁵ s'aperçoit que des rejets d'eaux usées sont encore visibles dans la Garonne».*

Eau-business en Zone Véolia 2000

Ouf ! La station d'épuration de Ginestous gérée par Suez respire... et c'est la Garonne qui pue... dans ce site Natura 2000, zone de protection spéciale depuis le 14 octobre 2020 !

A l'instar des eaux du fleuve à la sortie des égouts, la gestion par Véolia-Suez est loin d'être transparente.

On évite donc de parler de cet accident à la commission dite de contrôle démocratique CSS de Ginestous (Commission de Suivre de Site classé ICPE Installations classées protection de l'environnement anciennement CLIS Commission Locale d'Information et de Surveillance) et de donner des éléments qui risqueraient de gêner le bon fonctionnement de l'eau-business qui reste juteux pour les actionnaires de Véolia-Suez. Ces compères gèrent et ont géré cette délégation de service public d'ailleurs contestée auprès du Tribunal Administratif par 4 élus de la Métropole.

**Par les temps qui courent,
l'eau de la Garonne
n'est vraiment pas transparente.**

¹ cf couverture du TIM (Toute l'Information de la Métropole hiver 2018, gestion de l'eau «En 2020 le prix le plus bas de France»). Juste avant les élections??

² David Saint-Sernin, Actu Toulouse le 21/02/2021

³ David Saint-Sernin, Actu Toulouse le 3 mars 2021

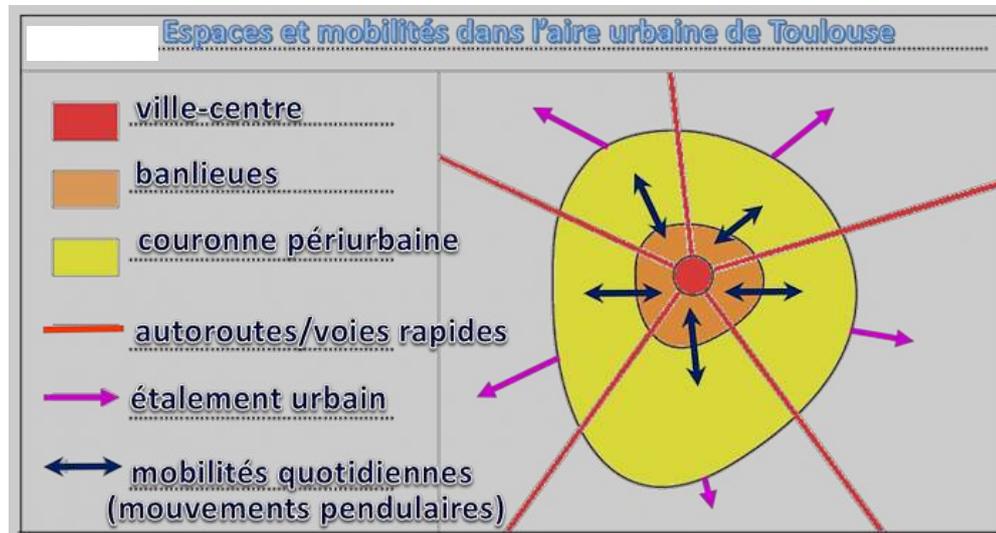
⁴ FR3 le 24/03/2021

⁵ La Dépêche du Midi du 29/03/2021

Annulations du PDU et du PLUiH

Plan de Déplacement Urbain et Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat de Toulouse Métropole

Par Jean-Charles Valadier, Ami de la Terre Midi Pyrénées



Cet hiver, le PDU de l'agglomération toulousaine (PDU 2018) a été annulé car «le rapport d'évaluation environnementale ne comportait pas de solutions de substitution raisonnables au plan présenté».

En fait, la baisse estimée de la pollution dans le PDU y paraît peu probable car elle repose essentiellement sur l'idée de voitures moins polluantes. Or selon le PDU annulé, le trafic automobile devrait quand même croître, la seule ligne TAE (Toulouse Aerospace Express, soit la 3ème ligne de métro) ne compensant que partiellement l'augmentation des déplacements, par manque de RER, tramway, bus, vélo à côté de la ligne de métro. Les scandales du Diesel-Gate sont là pour montrer que les projections de voiture propre sont illusoire d'ici 10 ans.

Et fin mars, le tribunal administratif de Toulouse a annulé le PLUi-H de Toulouse Métropole. Une décision motivée par des « erreurs manifestes d'appréciation » et des garanties insuffisantes relatives à la préservation des espaces naturels. Trop grande consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et étalement urbain, non conformes à la loi.

Le choix du métro est étroitement corrélé à l'étalement urbain.

La construction des deux lignes de métro en coeur d'agglomération s'est accompagnée d'un faible maillage en transport en commun de la ville hors des 2 axes de métro et d'un maillage quasi inexistant en banlieue (3% de transports en commun).

Pour pouvoir absorber une très forte croissance de la circulation automobile du fait de l'absence de transports en commun et de voies piéton et cyclables, la solution a été d'étaler l'agglomération pour pouvoir circuler en voiture entre lotissements et centres commerciaux, en profitant du très faible coût des terres agricoles, sans parler des juteux profits qui ont motivé une partie de ceux qui ont appuyé la médiatisation du métro.

**Les Amis de la Terre Midi Pyrénées
suivent attentivement ces dossiers.**



Boulevard Urbain du Canal de Saint Martory, dit BUCSM

Par Jean-Charles Valadier, Ami de la Terre Midi Pyrénées

Toulouse Métropole relance un énorme chantier routier dans l'Ouest toulousain afin notamment de joindre les deux autoroutes A62 et A64 par un contournement extérieur du périphérique actuel.

Suite à cette annonce, le collectif Axe vert de La Ramée s'est créé, pour des transports respectueux de la nature et des citoyens dans le Sud-Ouest toulousain.

Le tribunal administratif confirme nos analyses, Toulouse Métropole ne respecte pas les lois françaises : loi sur l'air et loi de transition écologique. Malgré tous les signaux au rouge, annulation du PDU, annulation du PLUiH, Toulouse Métropole continue sa politique de développement de l'usage de la voiture, malgré le maintien depuis 40 ans à presque 80% de part modale de la voiture sur les déplacements mécanisés.

Ainsi, ils défendent le doublement en 2 fois routier du site propre de transport en commun qui relie Cugnaux. Ils nomment ce projet autoroutier Boulevard Urbain du Canal de Saint Martory.

Ce projet s'inscrit dans l'incroyable PARM : Plan

d'Aménagement Routier Métropolitain de Toulouse Métropole qui prévoit un contournement autoroutier ouest de l'agglomération toulousaine. Bien sûr, tous ces trajets induisent une artificialisation massive des dernières zones non construites, artificialisation inutile si on construit le réseau de train, tramway et bus en site propre au coeur des urbanisations actuelles.

Les ATMP s'opposent au projet autoroutier dit Boulevard Urbain du Canal de Saint Martory BUCSM et soutiennent le collectif Axe Vert de la Ramée.



Le collectif Axe vert de La Ramée a lancé une pétition où figurent toutes les informations : <http://chnng.it/LjjQWwf>



Pas d'Autoroute Castres Toulouse



Communiqué de presse envoyé aux médias le 17 mai 2021

Les organisations soussignées ¹ favorables à la modernisation et la sécurisation de l'axe existant (RN126), tiennent à rappeler à l'occasion de la venue à Castres de madame la Présidente de la région Occitanie, les inconséquences d'une liaison autoroutière à péage Castres Toulouse.

AUTOROUTE CASTRES - TOULOUSE



Le 05 JUIN 2021 – 10 h 30



Devant le CONSEIL REGIONAL 22 Boulevard du Maréchal Juin à TOULOUSE

RASSEMBLEMENT CONTRE L'AUTOROUTE
et POUR L'AMENAGEMENT DE LA RN126



Démagogie et manipulation de la
présidente de Région sur l'autoroute !
ARRETONS les DELGATS

- Comment justifier l'énorme disproportion entre les besoins supposés et les avantages (pour une fraction des 9.000 usagers actuels !), et le coût et les impacts budgétaires, environnementaux, agricoles (artificialisation de 500 ha des meilleures terres agricoles), voire sociaux.
- Comment justifier l'énorme disproportion entre ce projet et l'aménagement de la liaison Castres Albi qui, pour un budget moindre, bénéficie à l'ensemble des 12.000 usagers ?
- Comment justifier un recours à une concession, sans même étudier le projet d'aménagement sur place de la RN126, moins impactant pour les finances publiques, l'environnement et gratuit pour l'usager, un fait pourtant dénoncé par l'Autorité Environnementale.
- Comment justifier que des candidats à la concession souhaitent exploiter des quantités de remblai plus de deux fois supérieures à celles mentionnées dans l'étude d'impact, artificialisant ainsi 62 ha supplémentaires ? Un réexamen de la quantité de remblais nécessaires et de leurs provenances devrait s'imposer.
- Comment justifier un projet écocide en contradiction totale avec le « green new deal » affiché par Mme Delga, présidente de la région Occitanie.

Les organisations soussignées demandent

- **une expertise indépendante concernant la justification actuelle d'une telle réalisation, carrières annexes comprises.**
- **un examen sérieux de l'alternative consistant en l'aménagement de l'existant.**

Les organisations soussignées* demandent à rencontrer Mme Delga, pour un dialogue constructif, pour un projet de développement du territoire qui réponde aux besoins réels des habitants.

[1] Collectif PACT, Stop Carrières Montcabrier, Collectif des maires, Confédération Paysanne 81

Fb : <https://www.facebook.com/PasdAutorouteCastresToulouse/> Tweeter: <https://twitter.com/PasAutoroute/>

site du collectif RN 126: <http://collectifrn126.sitego.fr/>
leur écrire : pas_d_autoroute_castres_toulouse@riseup.net



Première coopérative ferroviaire en France

Par Elsa Boudy, Amie de la Terre Midi Pyrénées

L'histoire débute par un petit collectif de personnes s'intéressant au ferroviaire puis se regroupant sous forme associative en février 2019 pour étudier si la possibilité de devenir Opérateur Ferroviaire n'était pas une utopie. La transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en 30 novembre 2019 avec 32 membres fondateurs et son développement durant l'année 2020 a prouvé que non.

Dans un contexte de réchauffement climatique, le train est un maillon essentiel de la transition écologique en cours en plus d'être l'un des moyens de transport les plus sûrs. Le transport de voyageurs par rail nécessite en effet moins d'un douzième de l'énergie requise pour déplacer une personne ou une tonne de marchandise par la route. Développer le ferroviaire, c'est aussi, indirectement, protéger la biodiversité, freiner l'artificialisation des terres et donc préserver nos territoires. Le train consomme moins d'espace que les routes et est très complémentaires des mobilités douces (vélos, marche à pied...).

90% des Français résident actuellement à moins de 10km d'une gare. Néanmoins, 30% des gares existantes sont non desservies et le réseau actuel sert en priorité les grandes villes et les axes Paris-Provence. L'usage du fret ferroviaire en France reste par ailleurs très inférieur à celui des autres pays européens.

L'une des particularités de Railcoop est le multisociétariat qui permet à tous les acteurs d'un territoire, les citoyens, les cheminots, les salariés, les entreprises, les associations et les collectivités territoriales de se mettre autour de la table pour co-construire la meilleure solution au meilleur prix malgré des intérêts qui peuvent être divergents.

Au 20 mai 2021, la coopérative compte déjà 8114 sociétaires !

En si peu de temps, un énorme travail a été réalisé pour poser les bases réglementaires (notamment pour l'obtention de la licence d'entreprise ferroviaire) et préparer les futures circulations des premiers trains :

- commandes des sillons (créneau d'autorisation de circulation alloué à un train),
- choix de l'achat de matériel d'occasion,
- lancement du recrutement des conducteurs (il y a actuellement une pénurie de conducteurs de train expérimentés (formés et certifiés) mais Railcoop a d'ores et déjà reçu plus d'une vingtaine de candidatures spontanées !)

Trains voyageurs Railcoop dès 2022 sur la liaison Bordeaux – Lyon

Concrètement, Railcoop fera rouler ses trains voyageurs dès 2022 sur la liaison Bordeaux - Lyon qui n'existe plus depuis 2014.

Elle va aussi lancer, fin 2021, une expérimentation de navette ferroviaire de transport de marchandises entre le Nord-Ouest de l'Aveyron (Figeac/Decazeville) et l'agglomération toulousaine. Celle-ci doit permettre de tester une approche commerciale innovante de la question du fret ferroviaire sur les territoires ruraux et de roder les procédures liées à la sécurité ferroviaire en vue du lancement du service voyageur en juin 2022.

Le conseil d'administration de Railcoop du 9 mars 2021 a validé l'admission des ATMP au sein du collège des "partenaires techniques et financiers».

Devenus sociétaires de Railcoop les Amis de la Terre Midi-Pyrénées soutiennent activement ce projet :

Ça ne vous tente pas ?



En savoir plus sur www.railcoop.fr



En voir plus sur <https://www.youtube.com/watch?v=2B08dlDdfLY>

Nous écrire ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne ou midipyrenees@amisdelaterre.org

Laisser un message sur le répondeur...: 07 81 90 49 93

S'informer <http://amisdelaterremp.fr> et www.amisdelaterre.org

Le 9 mai dernier, on a marché pour une VRAIE loi climat partout en France

Par Françoise Noiret, Amie de la Terre Midi Pyrénées

La loi votée en première lecture est une loi au rabais.



Marche climat toulousaine en haut des allées Jean Jaurès le 9 mai 2021

En participant aux Marches organisées par plus de 700 organisations, les Amis de la Terre se rallient aux conclusions que les défenseurs de notre environnement tirent depuis plusieurs années : notre Terre et le vivant sont en danger ! En danger de destruction volontaire et délibérée. Comment nos élu.e.s, ne prennent-ils pas la mesure entière de la problématique « Climat », en repensant notre économie et nos investissements ?

Le lien entre question sociale et question environnementale, n'est plus à démontrer (voir page suivante).

**FIN DU MOIS
FIN DU MONDE
MEME COMBAT !**

Il y a 50 ans, nous passions pour des hurluberlus, aujourd'hui, les Ami.e.s de la Terre sont fier.e.s d'être au côté des nouveaux utopistes de « Youth For Climate » et de tous ces jeunes convaincu.e.s que notre combat doit se concentrer prioritairement sur le dérèglement climatique.

L'expérience nous fait dire que les combats seront nombreux avant d'arriver à une empreinte écologique minime, mais nous y croyons encore, tant mieux, l'espoir fait vivre !



Un camp climat se prépare pour la deuxième année consécutive dans notre région pour l'été 2021. Restez informé.e.s*, nous espérons que nous serons nombreux à relever ce nouveau défi d'un été chaud, chaud, plus chaud que le climat !

** fin juin, tous les détails pratiques seront en ligne sur notre site*

Une lecture bien à propos

Vaincre l'injustice climatique et sociale : feuilles de combat à l'usage des jeunes générations (Actes Sud, 2021)
dernier ouvrage de Naomi Klein où l'auteure propose une boîte à outils pour les jeunes générations afin de faire entendre l'urgence des enjeux climatiques par la pédagogie, la non-violence, la désobéissance civile, la grève, les actions en justice.

Si vous découvrez Naomi Klein en lisant ces lignes, vous pouvez vous rattraper ... en lisant aussi [No logo] ou [La Stratégie du Choc].

Pas d'emplois sur une planète morte, **25 propositions** **pour sauver le climat ET gagner des droits ET créer des emplois**

par le **collectif Plus Jamais Ça** réunissant : les Amis de la Terre France
Alternatiba, Oxfam, Greenpeace, Attac, ANV COP 21, DAL, Confédération Paysanne, Fondation Copernic, la CGT, FNE, F.S.U., Solidaires

Le collectif Plus Jamais Ça a publié ce vendredi 7 mai un rapport présentant
un décryptage des idées reçues qui opposent trop souvent emploi et lutte contre le changement climatique
et des propositions concrètes du collectif pour une transition écologique qui soit créatrice d'emplois.
A consulter sur le site des Amis de la Terre France.

Dans un contexte de pandémie, les crises sanitaire, sociale et environnementale remettent au centre des débats l'urgence de choix politiques ambitieux pour la lutte contre les changements climatiques et de l'accès de toutes et tous à un emploi et à un revenu dignes.

Nous ne pouvons collectivement nous résoudre à rester dans l'opposition entre la préservation de la planète et la création d'emplois.

Dans ce rapport sont définis des principes et des propositions communes dépassant les idées reçues pour faire vivre l'articulation des réflexions et des luttes POUR les «fins de mois» et CONTRE la «fin du monde».

Parmi les 25 grandes propositions présentées, le collectif exige notamment

- des objectifs et des moyens contraignants en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'Etat et pour les entreprises
- une conditionnalité sociale et écologique appliquée à toute aide publique versée aux entreprises.
- Plus Jamais Ça appelle aussi à la création de centaines de milliers d'emplois dans la transition écologique et sociale.

Pour mener à bien cette transition, le rapport suggère que soient taxées les multinationales les plus polluantes et les plus riches, grands profiteurs de la crise.

Depuis plus d'un an, la pandémie confirme le double diagnostic qui fonde notre coalition : nous ne pourrions pas préserver l'environnement sans justice sociale car il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte.

La crise sanitaire mondiale manifeste brutalement les limites d'un système capitaliste et productiviste qui détruit à la fois les équilibres sociaux et environnementaux en prétendant justement refuser toute limite. Aux Etats-Unis un plan de relance massif qui porte des objectifs forts de réduction des inégalités et d'accélération de la transition écologique, ainsi qu'une taxation renforcée des plus riches et des multinationales, est actuellement soumis à discussions. Si, bien sûr, tout ceci reste au stade des annonces et que cela reste insuffisant face au défi climatique, le contraste est saisissant avec l'indigence sociale et écologique de la loi climat qui vient d'être votée cette semaine à l'Assemblée Nationale en France.

Notre pari : que la population s'empare de ces propositions et de ces débats pour leur donner vie et les imposer dans le débat public.

Le 9 mai à Paris, les représentant-es des différentes organisations du collectif ont défilé derrière la banderole "pas d'emplois sur une planète morte".



DÉCHETS RADIOACTIFS

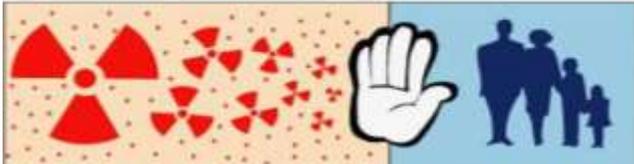
Il ne faut pas ouvrir la boîte de Pandore !

Ne laissons pas les matériaux contaminés sortir des circuits contrôlés

Par la CRIIRAD*



Le gouvernement s'apprête à modifier la réglementation. Les déchets radioactifs métalliques produits par le démantèlement des installations nucléaires pourront être "libérés" et recyclés dans les filières conventionnelles si leur niveau de contamination ne dépasse pas les limites autorisées (dites "seuils de libération"). Ils ne seront plus soumis à aucun contrôle et se retrouveront, à terme, dans notre environnement quotidien. De l'acier contaminé sera déclaré "non radioactif" par l'Administration alors que sa radioactivité artificielle (normalement égale à 0 Bq/kg) pourra atteindre 100 Bq/kg, 1 000 Bq/kg, et jusqu'à 10 millions de Bq/kg !



L'absence de contamination doit rester la norme

D'après les autorités, la « libération » des métaux contaminés aura un impact sanitaire négligeable et permet-tra d'économiser les ressources naturelles et les capacités des installations de stockage de déchets radioactifs.

Nous considérons que la priorité est d'isoler les déchets radioactifs des êtres vivants pendant tout le temps où ils restent nocifs. Si les autorités veulent économiser les capacités de stockage, elles doivent d'abord rendre obligatoire la densification des déchets métalliques afin de réduire les 85% de vide qui les composent !⁽¹⁾

Par ailleurs, rien ne garantit que le recyclage des métaux contaminés dans le domaine public permette d'économiser les ressources naturelles.

Le bilan réel dépend de paramètres qui ne sont pas maîtrisés. EDF et Orano reconnaissent, de plus, que le recyclage à l'intérieur du secteur nucléaire est possible (fabrication de conteneurs en acier pour les déchets radioactifs) mais ils écartent cette option à cause d'un surcoût.

Nous demandons que toutes les options de gestion des déchets de très faible activité soient étudiées et que soient retenues les plus favorables à l'environnement et à la santé (même si elles sont plus onéreuses pour les exploitants). La gestion des déchets radioactifs doit rester à la charge de ceux qui les produisent, sans transfert de risques sur les générations actuelles et futures.

Nous ne sommes pas des cobayes !

En 50 ans, les limites de dose ont dû être abaissées plusieurs fois parce que les faibles doses de rayonnements ionisants se sont révélées plus nocives qu'attendu. Et ce n'est pas fini : des concepts de base sont remis en question et la liste des maladies radio-induites s'allonge. Dans un tel contexte, prendre la décision de disséminer volontairement, et de façon irréversible, des substances radioactives est irresponsable.

La libération des matériaux contaminés contrevient par ailleurs à l'obligation de limiter, autant que raisonnablement possible, les niveaux d'exposition et le nombre de personnes exposées. Elle est aussi en totale contradiction avec les efforts consentis pour diminuer l'exposition des personnes à la radioactivité naturelle !

L'étude réalisée par la CRIIRAD démontre que ne sont garantis ni le respect des limites, ni les niveaux de dose et de risque qu'elles impliquent.

Nous demandons l'abandon des projets de dérèglementation, à tout le moins un moratoire

Pour laisser le temps de produire les contre-expertises et les études indépendantes qui font aujourd'hui défaut. Vu l'importance des enjeux, toutes les zones d'ombre doivent être levées.

Il faut aussi mettre fin à la séparation entre « gestion des déchets radioactifs » et « création des installations qui les produisent ». Les citoyens ne sont pas seulement là pour écoper quand la baignoire déborde. Ils doivent pouvoir agir sur l'ouverture, ou la fermeture, du robinet.

(1) Cas des stockages du CIREX (centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage) qui accueille les déchets radioactifs de très faible activité (TFA) issus notamment du démantèlement des installations nucléaires.

*CRIIRAD, Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité
29 cours Manuel de Falla 26000 Valence
contact@criirad.org

Pour signer l'appel, « Non à la libération des matériaux contaminés ! »
ou en savoir +, synthèse et fiches complémentaires, c'est ici
<https://www.criirad.org/mobilisation/campagne-2021.html>

Déclaration* du 13 avril 2021 par les Amis de la Terre Japon

Aujourd'hui, lors d'une réunion du Cabinet, le gouvernement japonais a décidé de rejeter dans l'océan l'eau traitée dite ALPS (Advanced Liquid Processing System) stockée dans des réservoirs sur le site de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Il n'y a pas eu de séances d'information ou d'auditions publiques depuis la publication du rapport du sous-comité ALPS en février 2020. Il y a eu des propositions du stockage en mortier solidifié et de stockage stable dans de grands réservoirs robustes utilisés pour stocker le pétrole, mais de telles alternatives n'ont pas été envisagées ni discutées du tout. La décision a été prise dans le cadre d'un processus hautement antidémocratique, ignorant de nombreuses voix d'opposition et d'inquiétude tant au pays qu'à l'étranger, y compris celles de l'industrie de la pêche.



*Déclaration intégrale en anglais et en japonais ici : <https://www.foejapan.org/en/energy/doc/210413.html>

Energie verte, ne nous y trompons pas !

Par Joseph Gonzalez, Ami de la Terre Midi Pyrénées

La pub nous ferait avaler vraiment n'importe quoi...

Quel plaisir d'entendre parler d'«Energie Verte» aussi souvent, mais quelle surprise et désolation quand on s'aperçoit que, pour certains fournisseurs, le nucléaire entre dans cette catégorie !! La course à la meilleure offre dans laquelle se lancent certaines communes doit être bien pesée.

En choisissant une offre d'électricité verte, le client n'a pas la garantie que le fournisseur achète directement de l'électricité produite par des installations d'EnR (**E**nergie **R**enouvelable) mais seulement qu'il achète des certificats, appelés Garanties d'Origine (GO), émis par des producteurs d'EnR.

La Garantie d'origine (GO) permet au fournisseur d'acheter de l'électricité auprès de n'importe quelle installation (EnR ou non EnR). Sa seule obligation légale est de détenir une quantité de GO égale à la consommation annuelle de ses clients en offre verte.

L'ADEME distingue deux types d'offres, qu'elle qualifie d'offres vertes «standard» et d'offres vertes «premium».
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-de-lademe_offres_vertes_decembre2018.pdf

Electricité verte «Standard»

C'est l'offre la plus courante. Elle implique :

- L'achat séparé par le fournisseur de l'électricité et des GO.
 - L'électricité est achetée sur le marché et peut provenir de n'importe quelle source de production (EnR, nucléaire, fossile)
 - Les GO sont achetées en parallèle et proviennent majoritairement d'installations hydrauliques européennes.
- Ces offres d'électricité verte «Standard» ne contribuent pas au développement de nouvelles installations EnR.**

Electricité verte « Premium »

Cette offre est synonyme de :

- Achat au même producteur de l'électricité et des GO, généralement auprès de petits producteurs d'hydroélectricité français.
- Meilleures conditions de rémunération offertes aux producteurs (via des contrats de long terme), contribuant ainsi à la pérennisation des installations.

Ce type d'offre garantit une véritable contribution au développement de nouvelles installations de production EnR.

Restons vigilants, posons-nous les bonnes questions...

Le guide pratique Electricité Verte de Greenpeace peut vous y aider

<https://www.guide-electricite-verte.fr/>

Nous écrire **ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne** ou midipyrenees@amisdelaterre.org

Laisser un message sur le répondeur...: **07 81 90 49 93**

S'informer <http://amisdelaterremp.fr> et www.amisdelaterre.org

“QUOI QU'IL EN COÛTE”, les banques françaises au secours des industries fossiles

À l'occasion du sommet sur le climat organisé par Joe Biden le 22 avril 2021, Emmanuel Macron a insisté sur un message :
« Le nerf de la guerre, c'est la finance. Avec elle, pour protéger notre planète, nous pouvons changer la donne ».

Si les Amis de la Terre France et Oxfam France partagent le constat que la finance est un levier fondamental pour limiter le réchauffement planétaire sous la barre critique de 1,5 °C, la finance agit au contraire à ce jour comme un frein puissant à la transition : c'est le secteur économique qui a l'impact carbone le plus important, jouant en premier lieu un rôle clé pour enfermer le monde dans sa dépendance aux énergies fossiles.

Dans cette étude inédite, les Amis de la Terre et Oxfam démontrent comment les banques sont les premières «sauveuses» des entreprises polluantes en temps de crise, et pourquoi la régulation bancaire est nécessaire pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

Les banques françaises au chevet des entreprises des énergies fossiles

*Etude effectuée par les Amis de la Terre France et Oxfam France
Document complet disponible sur le site des ATF www.amisdelaterre.org.*

En 2020, la crise du coronavirus et le ralentissement économique brutal et planétaire ont entraîné en l'espace de quelques semaines un effondrement généralisé de la demande de pétrole. En réponse à ce choc, l'industrie des énergies fossiles est partie à la recherche d'importants volumes de capitaux publics et privés, afin de garantir la reprise rapide de ses nouveaux projets d'investissement et de créer les conditions d'une expansion continue des charbon, pétrole et gaz pour les prochaines décennies.

Cette stratégie porte déjà ses fruits empoisonnés.

Alors que l'année 2020 est désormais la plus chaude jamais enregistrée en Europe, 2021 devrait être l'une des pires en matière de hausse des émissions de gaz à effet de serre selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). La première cause de ce rebond critique : une reprise économique mondiale qui profite aux charbon, pétrole et gaz. Fatih Birol, directeur de l'AIE, n'a pas hésité à comparer cette nouvelle explosion à la situation post-crise financière de 2008, où les émissions avaient augmenté de plus de 6 % alors que les Etats tentaient de stimuler leurs économies à grand renfort d'énergies fossiles bon marché. Selon lui, « il semble que nous soyons en bonne voie pour répéter les mêmes erreurs ». La crise est ainsi en train de creuser un peu plus le fossé qui nous sépare d'une trajectoire de réchauffement limité à +1,5 °C, et qui exige de réduire chaque année de 6 % la production mondiale d'énergie fossile d'ici 2030. Au moment même où de nombreuses voix appelaient à construire un « monde d'après » plus juste et plus soutenable, les grandes banques françaises ont porté « secours » à l'industrie fossile. Si le débat a été animé sur les aides publiques aux secteurs polluants, la finance privée a également contribué au sauvetage de ces entreprises.

Notre recherche révèle que depuis janvier 2020, **BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et le groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne** ont accordé 100 milliards de dollars de financements aux entreprises actives dans le charbon, le pétrole et le gaz. Les meilleures clientes des banques sont les huit majors pétrolières et gazières, qui ont capté 25 % du total de ces financements.

BNP Paribas, qui arrive largement en tête de ce classement, a, à elle seule, financé ces majors pour 12 milliards de dollars. Les quatre grandes banques françaises ont de surcroît toutes augmenté ces financements, de 22,5 % en moyenne entre 2019 et 2020. Cette hausse est le résultat d'un bond de leurs émissions d'actions et d'obligations pour le compte d'entreprises des énergies fossiles. Elles ont ainsi permis à de grands groupes polluants de lever rapidement et à grande échelle des capitaux sur les marchés financiers. En haut de la liste des entreprises qui en ont bénéficié, on retrouve ici encore les majors et notamment BP, qui a reçu en 2020 7,8 milliards de dollars de financements **de BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale**.

L'addiction aux majors des banques françaises représente un danger climatique avéré. Ces quelques multinationales continuent à miser massivement sur le développement des hydrocarbures – secteur qui capte 99 % de leurs dépenses d'investissement –, et n'ont pas l'intention d'y renoncer.

Si, dans une tentative de verdissement de leur image, elles ont toutes pris des engagements en matière climatique, aucune de ces annonces ne se rapproche même des objectifs de l'Accord de Paris. Pourtant, les majors passent encore aujourd'hui complètement sous les radars des politiques des acteurs financiers.

LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS

Bulletin d'adhésion à retourner à

*Amis de la Terre de Midi-Pyrénées,
73 chemin de Mange-Pommes,
31520, Ramonville-Saint-Agne*



Cotisation (*)

Souhaitable pour une personne : 33 €
un couple : 59 €

Petit budget : 10 € ou un peu plus€

Abonnement au journal des Amis de la Terre France La Baleine 7 €

Dons (*)€

(*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé :



Mode de paiement : Chèque (à l'ordre des ATMP) Espèces
Ou Virement à Amis de la Terre midi Pyrénées
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0045 3073 441
Domiciliation : Crédit Coopératif
BIC : CCOPFRPPXXX

Date :/...../.....

Nom:..... Prénom :.....

(pour une adhésion couple) Nom et Prénom du conjoint :



Adresse :

.....
.....

Tél :

Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire

(environ 4 messages par mois), **mon Email** (en majuscules) :

Merci de ne pas renseigner si vous la recevez déjà.

.....@.....

Mes centres d'intérêt : Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme

Ou Autres

Compétences



.....
.....



Selon la loi de Croock-Spitzer ;-) la vitesse de diffusion des infos de la FV par l'intermédiaire de ses lecteurs et lectrices est proportionnelle :

- *à leur volonté de propager les alternatives écologiques.
- *au quotient de leur enthousiasme écologique par leur foi dans le ministère de l'écologie et de la transition.
- *à l'épaisseur de la désinformation à laquelle ils/elles auront été soumis.e.s dans les jours qui précèdent sa lecture.

Après l'avoir lue, ne jetez pas cette Feuille Verte en papier : donnez-la à un.e ami.e, déposez-la dans la boîte aux lettres de vos voisin.e.s ou de l'école de vos enfant.s, laissez-la dans le train, dans le bus ou dans la salle d'attente de votre médecin, donnez-la à votre commerçant préféré, etc.

Ne pas jeter

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi Pyrénées n° 259, juin à septembre 2021 - ISSN : 1967-6719
 Journal imprimé par Imprimerie Tolosane à Roques-sur-Garonne, sur papier 100% recyclé, tiré à 800 exemplaires
 Directeur de publication : Daniel Roussée Relecture : Odile Fournier Mise en page, composition : Monique Hervet